

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 août 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 15 août 2022, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 9 août 2022, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ». N'étant pas membre du Conseil, le Pakistan n'a pas eu la possibilité d'y participer ; or, cette question présente un intérêt vital pour le pays. C'est pourquoi je vous sou mets les observations ci-jointes en vue de leur diffusion (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Munir Akram



**Annexe à la lettre datée du 15 août 2022 adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Observations formulées par Monsieur l'Ambassadeur  
Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la question  
intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales  
résultant d'actes de terrorisme » examinée par le Conseil  
de sécurité le 9 août 2022**

Au fil des dernières décennies, le terrorisme a coûté la vie à des victimes innocentes, semé la destruction, entravé le développement économique et social, déstabilisé des structures étatiques et compromis la paix et la stabilité dans plusieurs régions du monde. La coopération mondiale a permis de contenir la structure centrale des principales organisations terroristes, telles qu'Al-Qaïda et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, aussi connu sous le nom de Daech). Toutefois, leurs associés et affiliés ont survécu et le terrorisme s'est répandu dans le monde entier, muant pour se manifester sous des formes différentes et nouvelles qui ne sont pas combattues de manière globale et efficace.

Le Pakistan condamne avec force les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les mobiles et les auteurs, et où qu'ils se produisent.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Pakistan a joué un rôle clé dans la lutte mondiale contre le terrorisme au cours des vingt dernières années. Les succès obtenus dans la lutte contre ces menaces, qui l'ont été au prix d'immenses sacrifices sur le plan humain et matériel, sont connus et salués par le monde entier. Aucun pays de la région n'a payé un tribut aussi lourd que le Pakistan à l'instauration de la paix.

Le Pakistan est la principale victime du terrorisme. Quelque 70 000 Pakistanaises et Pakistanais ont été tués ou blessés dans des attentats terroristes et le pays a subi des pertes économiques se chiffrant à plus de 120 milliards de dollars. Nos forces armées et notre peuple se sont battus et continuent de se battre avec la plus grande détermination. Grâce à notre courage et à notre force d'âme, nous avons obtenu des résultats inégalés dans la lutte contre le terrorisme à l'intérieur de nos frontières.

Malgré cela, le Pakistan continue de subir des attaques d'organisations terroristes, comme le mouvement Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) et le groupe Jamaat-ul-Ahrar (JuA), organisations affiliées à l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) qui sont établies de l'autre côté de nos frontières et souvent soutenues et financées par notre adversaire régional. Nous concourons à l'action menée au niveau international pour éliminer les groupes terroristes tels que l'EIIL-K et les entités qui lui sont affiliées en Afghanistan et dans la région, et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour vaincre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Il est essentiel de se demander pourquoi, malgré les stratégies, mécanismes et interventions mis en œuvre par la communauté internationale, la menace terroriste a continué de proliférer, notamment en Asie, en Afrique et ailleurs, et se révèle si difficile à éradiquer. Dans ce contexte, il convient de considérer les points suivants :

Premièrement, pour éliminer le terrorisme, il est indispensable de s'attaquer à ses causes profondes, que l'on appelle par euphémisme les « conditions qui conduisent au terrorisme ». De fait, il s'agit de l'injustice, de l'oppression, de l'ingérence et de l'occupation étrangères, et de l'entrave au droit des peuples à l'autodétermination. La prolifération des conflits aux quatre coins du monde montre sans ambiguïté que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ne parviennent pas à s'attaquer à ces causes profondes ni aux manifestations de violence terroriste qui en découlent.

Deuxièmement, dans les récentes stratégies internationales de lutte antiterroriste, aucun effort n'a été fait pour établir une distinction entre le terrorisme et les luttes légitimes menées par les peuples et les nations pour s'autodéterminer et se libérer. Si la plupart des peuples dépendants ou occupés ont pu exercer leur droit à l'autodétermination de manière pacifique, certains ont été privés de ce droit par la force et contraints de se battre pour l'obtenir. Ainsi, cela fait plus de 70 ans que le peuple du Jammu-et-Cachemire, région occupée illégalement par l'Inde, n'a d'autre choix que de se battre pour son autodétermination. Le droit à l'autodétermination est un droit naturel qui a été promis au peuple cachemirien par le Conseil de sécurité.

L'histoire montre que les luttes populaires contre une occupation coloniale et étrangère ont souvent été assimilées à du terrorisme pour être mieux réprimées. Il n'en reste pas moins que ces luttes ont toujours fini par prévaloir. Reprenant à son compte le modèle colonial, l'Inde a tenté et tente encore de ternir la légitimité de la cause du Cachemire en la taxant de terrorisme et en s'appuyant de manière abusive sur des lois dites « antiterroristes » qui sont incompatibles avec le droit des droits humains pour continuer d'occuper illégalement le Jammu-et-Cachemire.

Dans sa résolution 2649 (XXV), l'Assemblée générale a affirmé « la légitimité de la lutte que mènent les peuples assujettis à une domination coloniale et étrangère et auxquels on a reconnu le droit à disposer d'eux-mêmes pour recouvrer ce droit par tous les moyens dont ils disposent » et reconnu « le droit qu'ont les peuples assujettis à une domination coloniale et étrangère, dans l'exercice légitime de leur droit à l'autodétermination, de solliciter et de recevoir tous types d'assistance morale et matérielle, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et à l'esprit de la Charte des Nations Unies ».

Si le terrorisme peut et doit être vaincu, l'aspiration d'une nation à la liberté ne saurait être étouffée.

Troisièmement, l'action menée au niveau mondial en matière de lutte contre le terrorisme n'est pas parvenue à régler le problème du « terrorisme d'État ». User du pouvoir étatique pour réprimer des luttes légitimes en faveur de l'autodétermination ou prolonger une occupation étrangère est la pire forme possible de terrorisme d'État.

Quatrièmement, le « terrorisme d'État » se manifeste également par le soutien apporté aux actes terroristes dirigés contre d'autres États. Aujourd'hui, le Pakistan est la cible d'attaques menées par des groupes terroristes financés et organisés par des entités hostiles, avec l'appui d'un État majeur de la région qui soutient le terrorisme, l'objectif étant de battre en brèche le développement des régions de l'ouest et du sud du Pakistan. Ces groupes sont responsables de certains des attentats terroristes les plus atroces qui aient été commis dans le pays. Les attaques récentes qui ont visé les nationaux chinois à l'Université de Karachi, la province du Khyber Pakhtunkhwa, le consulat de Chine et la Bourse du Pakistan à Karachi ont toutes été perpétrées par des terroristes à gages. Il incombe à la communauté internationale de condamner toute utilisation du terrorisme comme instrument de politique étatique et de dénoncer l'impunité dont continue de jouir ce terrorisme d'État.

Cinquièmement, bien que toutes les résolutions des organes de l'ONU sur le sujet disposent que « le terrorisme ne doit être associé à aucune religion en particulier », ces déclarations sont mises à mal par le recours à des expressions telles que « djihadistes », « islamistes » ou « islam radical ». Ces termes ont clairement pour but d'associer le terrorisme à l'islam. Les prises de position d'un certain nombre de responsables politiques dans certains pays, qui se targuent d'être des parangons de la « civilisation », alimentent ces préjugés islamophobes. Lorsqu'un crime est commis par une personne musulmane, il est immédiatement qualifié d'« acte terroriste » ; lorsqu'il est commis par un non-musulman, il s'agit simplement d'un crime violent. On assiste à un essor de mouvements d'extrême-droite et fascistes dans plusieurs pays, qui sont responsables de la grande majorité des actes terroristes et violents autres que ceux commis par des musulmans.

Dans le cadre du dispositif mondial de lutte contre le terrorisme, il est crucial d'adopter une approche globale qui tienne compte de l'ensemble des facteurs si l'on souhaite mettre en place des mesures de lutte antiterroristes efficaces dans le monde entier, comme cela a été reconnu dans le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale. Nous devons nous entendre sur une définition du terrorisme qui soit internationalement acceptée et qui prenne notamment en considération les tendances nouvelles et récentes dans ce domaine, telles que la menace terroriste liée aux individus et aux groupes motivés par des considérations raciales, ethniques ou idéologiques qui recourent à des tactiques terroristes. Cela inclut les actes violents commis dans différentes régions du monde qui sont le fait de groupes et d'idéologies se réclamant de la suprématie blanche, de l'extrême droite, du nationalisme violent, de la xénophobie, de l'islamophobie, de l'anti-musulmanisme et de l'Hindutva (hindouïté). Les États membres de l'Organisation de la coopération islamique ont communiqué clairement leurs opinions et propositions au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et attendent avec intérêt qu'il y soit donné une suite favorable.

Sixièmement, nous devons apporter au régime de sanctions du Conseil de sécurité les modifications voulues pour tenir compte de ces nouvelles menaces et mettre fin à la stigmatisation de l'islam et des musulmans. Aucun groupe non musulman ne figure sur les listes relatives au « terrorisme » établies par le Conseil de sécurité. En parallèle, il faut réformer le dispositif de lutte antiterroriste de l'Organisation et le rendre plus transparent et équitable pour tous les États Membres, qu'ils soient ou non membres du Conseil de sécurité, notamment en renforçant encore davantage le Bureau du Médiateur auprès du Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et le rôle du Médiateur. Avant tout, aucun pays ne devrait être autorisé à détourner le dispositif de lutte antiterroriste pour servir ses seuls intérêts stratégiques et en matière de politique étrangère.

Septièmement, nous devons nous pencher sur la façon dont les technologies récentes favorisent les menaces terroristes et sur les nouveaux outils du terrorisme. Il faut examiner le rôle des médias et l'apparition d'un cyberterrorisme porté par l'utilisation que font les groupes terroristes des nouvelles technologies de l'information et des communications pour recruter et inciter à commettre des actes de terrorisme. Les médias sociaux ont permis à des mouvements extrémistes violents et à des groupes terroristes de constituer des réseaux et de s'organiser en ligne. Des outils techniques, tels que les cryptomonnaies, sont employés pour les transferts de fonds et le dark Web est utilisé pour communiquer et faciliter l'organisation et l'exécution d'activités terroristes. Il en va de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des entreprises technologiques concernées, de lutter contre cette utilisation abusive des outils et technologies modernes à des fins terroristes et contre la prolifération de la haine, de la xénophobie et de l'islamophobie.

Enfin, nous devons parer aux campagnes de désinformation menées par des groupes, individus et entités terroristes en vue de diffuser des discours de haine, des théories du complot et d'autres contenus nocifs de ce type. Nous devons chercher à réglementer plus efficacement les plateformes de médias sociaux et collaborer avec les dirigeants de Facebook, Twitter, Instagram et d'autres fournisseurs de contenus Internet afin de prendre les mesures nécessaires au filtrage et à l'interdiction de tout contenu incitant à la violence et à la haine contre des peuples ou des nations.

Le terrorisme doit être totalement vaincu, partout et dans toutes ses manifestations.

Pourtant, nous continuons de voir certains pays tenter de saboter ces efforts en raison de leurs idéologies et desseins haineux, exploitant le Conseil de sécurité à des fins politiques et pour détourner l'opinion publique des véritables problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui.

L'action menée au niveau international en matière de lutte contre le terrorisme ne saurait continuer de se limiter à certaines idéologies et à certains types d'organisations. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent combattre toutes les formes de terrorisme et agir de concert, sans faire deux poids deux mesures et sans discrimination. Nous devons affronter et vaincre l'EIL, Al-Qaida et les groupes terroristes qui leur sont associés. Mais nous devons également nous opposer au terrorisme issu de la haine et de l'ambition qui émane actuellement d'autres sources.

---